

## **COMPTE RENDU**

LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI À LA MAIRIE LE :

**MARDI 5 MARS 2019 à 20 h 30**

AFFICHÉ LE : **26 FÉVRIER 2019**

### **ORDRE DU JOUR :**

#### ➤ **Décisions du Maire**

#### ➤ **Délibérations**

1. Compte administratif 2018 - budget commune
2. Compte de gestion 2018 - budget commune
3. Affectation du résultat du compte administratif 2018 - Budget commune
4. Fiscalité directe - Vote des taxes 2019
5. Actualisation de l'autorisation de programme n° 2015/01 restauration de L'église Saint-Etienne
6. Budget primitif 2019 - commune
7. Vote des subventions 2019
8. Demande de subvention Agence de l'Eau : Schéma directeur Des Eaux Pluviales
9. Demande de subvention conseil régional : Festi'Vaux
10. Demandes de subventions Conseil Départemental : Festi'Vaux / Jazz In Vaux
11. Demandes de subventions au fonds d'aide à la diffusion culturelle du Conseil Départemental pour 3 spectacles
12. Projet de convention avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour la mise en œuvre du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement autour de fiches actions - pilier n°2
13. Projet de convention avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour la mise en œuvre du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement- pilier n° 1 et n° 3
14. Création d'emplois non-titulaires saisonniers - été 2019.
15. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel – RIFSEEP - : Modificatif.

#### ➤ **Questions diverses**

Pour le groupe municipal Vaux-sur-Mer Autrement, nous avons appris par voie de presse en date du 22 février 2019 « la tenue d'une grande réunion à la mairie de Saint Georges de Didonne concernant la constante dégradation de la qualité bactériologique de l'eau de la Gironde » réunion à laquelle participaient « les maires des communes de Meschers-sur-Gironde à Saint-Palais -sur-Mer »

A ce sujet nous sommes intervenus à plusieurs reprises au sein de la municipalité.

Ainsi, la qualité des eaux de baignade ne s'arrêtant pas aux limites administratives qu'en est -il réellement de la situation pour la Commune de Vaux-sur-Mer ?

Je vous remercie de votre attention.

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf, le 5 mars à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX SUR MER,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément à l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
A la Mairie, sous la présidence du Maire Madame CARRÈRE Danièle.  
Date de la Convocation : le mardi 26 février 2019.

**PRÉSENTS** : ARGUELLES José, BARRAUD Louis, BÉGOT Christian, CARPENTIER Lydie, CARRÈRE Danièle, CRESPIEN Marie-Annick, DEVOUGE Stéphane, GÉNÉRAUD Jacky, GIRAUDOT Josiane, GOMIS Jacqueline, GRASSET Jean-Michel, GUGLIERI Henri-Michel, GUIBERT Françoise, LIBELLI Patrice, MARX Pierre, PALISSIER Colette de la délibération n° 2019/03.05/00 à 2019/03.05/13, PUGENS Véronique, TUS Françoise, YALA Akli

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : BORDIER Anne par CRESPIEN Marie-Annick, CHAMBELLAND-GODIÉ Stéphanie par GRASSET Jean-Michel, FABY Hervé par BÉGOT Christian, LAZARE Muriel par BARRAUD Louis, PIERRE Annie par GOMIS Jacqueline

**ABSENTS** : CAMEL Ludivine, NÉKADI Frédéric, PALISSIER Colette de la délibération n° 2019/03.05/14 à 2019/03.05/15, THOMAS Martine

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : CRESPIEN Marie-Annick

Nombre de membres en exercice : 27 – Présents : 19 – Votants : 24 de la délibération n° 2019/03.05/00 à 2019/03.05/13

Nombre de membres en exercice : 27 – Présents : 18 – Votants : 23 de la délibération n° 2019/03.05/14 à 2019/03.05/15.

Délibération n° <b>2019/03.05/01</b>
--------------------------------------

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET COMMUNE**

Le conseil municipal a donné acte à Madame le Maire de la présentation du compte administratif de l'exercice 2018 du budget et des décisions modificatives de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

#### **- Section de fonctionnement**

Recettes de fonctionnement	6 250 023,46 €
Dépenses de fonctionnement	4 692 904,92 €
Excédent	1 557 118,54 €

#### **- Section d'investissement**

Recettes d'investissement	3 158 475,84 €
Dépenses d'investissement	3 105 795,84 €
Excédent	52 680,74 €
Déficit des restes à réaliser	1 337 416,85 €

Délibération n° **2019/03.05/02**

**COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET COMMUNE**

Le conseil municipal a déclaré que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2018 par Madame le Receveur Principal de La Trésorerie de Royan, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° **2019/03.05/03**

**AFFECTATION DU RÉSULTAT**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET COMMUNE**

Le conseil municipal a décidé d'affecter en réserves compte 1068 le résultat 2018, pour une somme de 1 557 118,54 €.

Délibération n° **2019/03.05/04**

**FISCALITÉ DIRECTE - VOTE DES TAXES 2019**

Le conseil municipal a fixé les taux des 3 taxes comme proposé ci-dessus pour l'année 2019 :

Taxe d'habitation :	8,90 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	16,19 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	56,05 %

Délibération n° **2019/03.05/05**

**ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015/01 RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE**

Le conseil municipal a décidé d'approuver les modifications dans la répartition prévisionnelle des crédits de paiement de l'autorisation de programme de l'église Saint-Étienne.

Délibération n° **2019/03.05/06**

**BUDGET PRIMITIF 2019 - COMMUNE**

Le conseil municipal a décidé d'adopter le budget primitif 2019 de la commune,

- par chapitres budgétaires pour la section de fonctionnement dont les dépenses et recettes s'élèvent à 6 113 128 €.
- par opérations budgétaires ou chapitres pour la section d'investissement dont les dépenses et recettes s'élèvent à 7 826 653,88 €.

Délibération n° **2019/03.05/07**

**VOTE DES SUBVENTIONS 2019**

Le Conseil Municipal a voté les subventions suivantes :

**CCAS et coopératives scolaires :**Attribué  
2019

C.C.A.S. de Vaux-sur-Mer	40 000 €
École élémentaire (57,87 € X 141 élèves = 8 160 €)	8 160 €
École maternelle (22,31 € X 78 élèves = 1 740 €)	1 740 €
<b>TOTAL</b>	<b>49 900 €</b>

Attribué  
2019

Amis des bêtes	200 €
Association syndicale du Marais de Pontailac	1 020 €
Associations syndicales Marais d'Arvert/St Augustin	856 €
Basket-ball and sun	400 €
C.A.U.E. 17	1 250 €
C.E du personnel de la commune de Vaux s/ Mer	6 500 €
Challenge pédestre pays royannais	200 €
Chambre des métiers 17	336 €
Collège Emile Zola	40 €
Collège Henri Dunant	850 €
Collège Sainte-Marie	170 €
Comité de jumelage	2 500 €
Don du sang bénévole St Palais	150 €
Fêtes romanes	0 €
FNACA	400 €
La courte échelle	300 €
Ladies circle 80 Vaux sur Mer	0 €
Les clowns stéthoscopes	30 €
Lycée Cordouan	1 060 €
Lycée de l'Atlantique	130 €
Maison familiale rurale de Cravans 17	100 €
Maison familiale rurale de Richemont 16	50 €
Marathon Royan-Côte de Beauté (Était 17 Soupapes)	700 €
Royan solidarité	200 €
Royan Vaux Atlantique football club	15 000 €
SNSM	250 €
Tennis Club Vaux sur Mer	5 000 €
USEP école maternelle	294 €
Vaux Océan Poker	600 €
<b>TOTAL</b>	<b>38 586 €</b>
<b>Prévu au BP 2019</b>	<b>39 000 €</b>

Délibération n° **2019/03.05/08****DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU - SCHÉMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES**

Le conseil municipal a décidé de solliciter une subvention pour l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement des eaux Pluviales à l'Agence de l'Eau.

Délibération n° **2019/03.05/09**

**DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL RÉGIONAL – FESTI’VAUX**

Le conseil municipal a décidé de solliciter une subvention du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine d'un montant de 5 000 € pour Festi'Vaux pour aider au financement de cette manifestation.

Délibération n° **2019/03.05/10**

**DEMANDES DE SUBVENTIONS CONSEIL DÉPARTEMENTAL – FESTI’VAUX / JAZZ IN VAUX**

Le conseil municipal a décidé de solliciter une subvention du Conseil Départemental de la Charente-Maritime d'un montant de 5 000 € pour Festi'Vaux et de 5 000 € pour la saison 2019-2020 de Jazz in Vaux pour aider au financement de ces manifestations.

Délibération n° **2019/03.05/11**

**DEMANDES DE SUBVENTIONS du Fonds d'aide à la diffusion culturelle AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Le conseil municipal a décidé :

- de solliciter une subvention du Conseil Départemental de la Charente-Maritime d'un montant de 2 100,00 € pour une « Une journée de classiqueS » pour aider au financement de cette manifestation,
- de solliciter une subvention du Conseil Départemental de la Charente-Maritime d'un montant de 2 300,00 € pour le spectacle d'art du feu « Beltaine » et la parade féérique « Le Jardin d'Aphrodite » de la compagnie « L'Arche en sel » pour aider au financement de cette manifestation,
- de solliciter une subvention du Conseil Départemental de la Charente-Maritime d'un montant de 500,00 € pour le spectacle de jonglerie « Welcome\_ » de la compagnie « Tout par Terre » pour aider au financement de cette manifestation.

Délibération n° **2019/03.05/12**

**PROJET DE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DE L'INTÉGRATION DES FAMILLES DANS LEUR ENVIRONNEMENT AUTOUR DE FICHES ACTIONS - Pilier n°2**

Le conseil municipal a décidé d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention de partenariat relative à la mise en œuvre du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement autour de fiches actions – Pilier n°2.

Délibération n° **2019/03.05/13**

**PROJET DE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DE L'INTÉGRATION DES FAMILLES DANS LEUR ENVIRONNEMENT- Pilier n° 1 et n° 3**

Le conseil municipal a décidé d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention de partenariat relative à la mise en œuvre du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement pour les piliers n°1 (alimentation d'un observatoire et d'un site internet) et n°3 (mise en œuvre d'une politique d'information jeunesse).

Délibération n° **2019/03.05/14**

### **CRÉATION D'EMPLOIS NON-TITULAIRES SAISONNIERS - ÉTÉ 2019**

Le conseil municipal a décidé de créer :

Pour l'arrosage des parterres fleuris, pour l'entretien des plages, du marché quotidien et des voies publiques :

- 6 postes d'Adjoint Technique à temps incomplet (30h par semaine) du 1er Juillet au 31 Août 2019, à pourvoir par recrutement direct d'au moins 2 détenteurs du permis de conduire, rémunérés sur la base du 1er échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 348) ;

- 1 poste d'Adjoint Technique à temps incomplet (31h15 par semaine) du 1er Avril au 31 Juillet 2019, à pourvoir par recrutement direct de détenteurs du permis de conduire, rémunérés sur la base du 1er échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 348).

- 1 poste d'Adjoint Technique à temps incomplet (31h15 par semaine) du 1er Juin au 30 Septembre 2019, à pourvoir par recrutement direct de détenteurs du permis de conduire, rémunérés sur la base du 1er échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 348).

Pour l'animation (marchés nocturnes, feux d'artifice, spectacles, etc.) :

- 1 poste d'Adjoint Technique à temps complet (35 heures par semaine) du 17 Juin au 31 Août 2019, à pourvoir par recrutement direct d'un détenteur du permis de conduire, rémunéré sur la base du 1er échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 348) ;

- 2 postes d'Adjoint Technique à temps complet (35 heures par semaine) du 1er Juillet au 31 Août 2019, à pourvoir par recrutement direct de détenteurs du permis de conduire, rémunérés sur la base du 1er échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 348).

Pour assister la Police Municipale :

- 2 postes d'Agent de Surveillance de la Voie Publique contractuel à temps complet (35h par semaine) du 1er Juillet au 31 Août 2019, à pourvoir par recrutement direct de détenteurs du permis de conduire, rémunérés sur la base du 1er échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 348).

1 poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique contractuel à temps complet (35h par semaine) du 1er Juillet au 2 Septembre 2019, à pourvoir par recrutement direct de détenteurs du permis de conduire, rémunérés sur la base du 1er échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 348).

Pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement :

- 4 postes d'Adjoint d'Animation à temps complet (44 heures par semaine) du 8 Juillet au 30 Août 2019, à pourvoir par recrutement direct de détenteurs du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur de centre de vacances, rémunérés sur la base du 1er échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 348) ;

- 1 poste d'Adjoint d'Animation à temps complet (35 heures par semaine) du 8 Juillet au 30 Août 2019, à pourvoir par recrutement direct d'un détenteur du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique ou du Brevet de Surveillant de Baignade, rémunéré sur la base du 5ème échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 354) ;

Délibération n° **2019/03.05/15**

**RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL - RIFSEEP - MODIFICATIF**

Le conseil municipal a accepté la modification de l'annexe 1 de la délibération n° 2019/02.12/05 en date du 12 février 2019 instaurant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Questions diverses n° **2019/03.05/QD**

**Réponse au groupe municipal Vaux-sur-Mer Autrement :**

Madame le Maire répond qu'une légère dégradation des eaux a été constatée mais qu'il n'y a rien d'alarmant et qu'il n'existe aucun risque pour la baignade.

Cette dégradation se situe également au large de Meschers sur Gironde et on ne sait pas à quoi c'est dû. Toutes les communes sont concernées et certaines ont perdu leur pavillon bleu. Vaux-sur-Mer est toujours classée en qualité « excellente » grâce notamment à la fermeture préventive des plages.

Madame le Maire maintient sa volonté de ne pas adhérer au pavillon bleu.

Actuellement, il est impossible de faire un typage des bactéries qui sont d'origine humaine et/ou animale.

Les 2 courriers envoyés au Préfet de Région sont resté sans réponse, le Conseil Départemental de la Charente-Maritime va participer en prenant en charge les analyses, encadrer l'étude ainsi que les prélèvements pour espérer trouver l'origine de ce début de dégradation.

Vaux-sur-Mer attaque la saison avec le classement « excellent » mais il est certain que quelque chose se passe quelque part, il faut être vigilant et continuer à agir.